

LES INTERSECTIONS

Co-construire : le spectacle vivant et les autres services de proximité

STRUCTURES & DISPOSITIFS RESSOURCES

LA COORDINATION HANDICAP DE NORMANDIE & LE LABEL TOURISME & HANDICAP



UNE TÊTE DE RÉSEAU RÉGIONALE

La Coordination Handicap Normandie est une tête de réseau régionale regroupant des associations œuvrant pour l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Elle intervient de manière transversale sur l'ensemble des enjeux liés à l'inclusion, qu'il s'agisse de l'accès aux soins, au tourisme, à la culture ou plus largement à la vie sociale.

<https://handicap-normandie.fr> 

Forte d'un large réseau d'associations adhérentes, la Coordination Handicap Normandie remplit plusieurs missions. Elle assure un rôle de conseil, de ressource et d'accompagnement auprès des acteurs et des structures volontaires des cinq départements normands, souhaitant améliorer l'accessibilité de leurs services, de leurs équipements et de leurs actions.

Cet accompagnement vise à favoriser une prise en compte globale des besoins des personnes en situation de handicap et à soutenir le développement de pratiques plus inclusives sur l'ensemble du territoire régional.

LE LABEL TOURISME & HANDICAP

Créé en 2001 par le Ministère chargé du Tourisme pour les personnes en situation de handicap, il a pour but d'offrir une information fiable et objective de l'accessibilité du tourisme et des loisirs en France. Il s'agit du seul label d'Etat qui certifie les lieux de leur accessibilité pour les 4 grandes familles de handicap :

- Auditif
- Mental & psychique
- Moteur
- Visuel

Depuis le 1^{er} Mai 2024, le Label d'Etat Tourisme & Handicap est géré par Atout France.

<https://www.atout-france.fr/> 

Ce label peut être obtenu pour deux à quatre types de handicap pour une période de cinq ans. Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des professionnels.

QUI PEUT DEMANDER LE LABEL ?

Le label peut être demandé par les hébergements, les sites touristiques, les espaces naturels, les équipements sportifs ou de loisirs, les offices de tourisme, les établissements de restauration soucieux d'accueillir tous les publics sans distinction.

Les équipements culturels (salle de spectacle, salle polyvalente, cinéma, bibliothèque...) sont également concernés et peuvent se lancer dans la procédure d'obtention de ce label.

UN ACCOMPAGNEMENT DE LA CHN...

Durant tout le processus de demande d'obtention du label, la structure peut demander l'accompagnement d'une conseillère de la CHN.

Cet accompagnement commence tout d'abord par une visite conseil sur site. Cette visite conseil va reprendre toute la chaîne du déplacement d'une personne handicapée depuis la place de stationnement jusqu'à l'établissement. Lors de cette visite seront examinés les points suivants :

- les cheminements extérieurs,
- l'accès au bâtiment,
- la zone d'accueil
- les services (accès sanitaires, accès vestiaires, accès billetterie...)
- tous les équipements et outils d'information

À l'issue de cette visite conseil, la conseillère de la CHN produit un compte-rendu sous le format de fiches actions qui indiquent les endroits améliorables pour atteindre les critères d'obtention du label Tourisme & Handicap.

...JUSQU'À LA PHASE D'ÉVALUATION

Cette évaluation se déroule sur site et est menée par un binôme d'évaluateurs composé d'un professionnel représentant le secteur du tourisme et d'une personne bénévole en situation de handicap.

À l'issue de cette visite, le label est attribué dès lors qu'au moins deux des quatre grandes familles de handicaps sont considérées comme suffisamment prises en compte en matière d'accessibilité.

POUR ALLER PLUS LOIN



Retrouver tous les sites labélisés en France sur : 
<https://data.economie.gouv.fr/pages/tourisme-et-handicap/>



Retrouvez guides et fiches conseils sur la mise en accessibilité sur le site de la CHN. 
<https://handicap-normandie.fr/label-tourisme-et-handicap/>